

*Initiatives ministérielles*

Je suis convaincu que s'il réfléchissait aux neuf années de pouvoir conservateur, il arriverait à la conclusion que la tendance générale a été tout à fait dans le sens contraire à l'instauration d'une politique nationale. Le gouvernement conservateur n'a pas été celui des programmes nationaux forts. Il a démantelé ces programmes et vendu des sociétés d'État dont beaucoup auraient pu servir l'intérêt public en gardant des Canadiens au travail.

Le gouvernement invoque constamment le prétexte du déficit et de la dette, mais s'ils s'arrêtent à certains programmes et à certains organismes démantelés, beaucoup de Canadiens constateront que ce démantèlement a coûté beaucoup plus qu'il n'a rapporté au Trésor public.

Nous en sommes aux dernières semaines de la présente législature. Ma collègue de Mont-Royal, la porte-parole de notre parti en matière de culture et de communications, a clairement affirmé que si on nous confie le mandat de former le gouvernement à l'automne, nous apporterons les modifications voulues à cette mesure législative.

**M. Ron MacDonald (Dartmouth):** Monsieur le Président, j'ai présenté quelques brèves observations tout à l'heure, mais je ne peux m'empêcher de prendre à nouveau la parole au sujet de ce projet de loi.

Tout d'abord, je tiens à féliciter la porte-parole libérale en matière de culture et de communications, la députée de Mont-Royal. Certes, si l'on faisait ici abstraction de tout esprit partisan, peu de députés, je crois, au sein de tous les partis représentés à la Chambre, y compris le parti ministériel, ne conviendraient pas que la députée de Mont-Royal compte parmi les députés les plus assidus et les plus travailleurs.

En effet, elle fait preuve d'un tel zèle dans son travail que sa contribution au débat, à l'établissement de la politique et à l'étude au comité est reconnue par tous, ce qui est rare.

On a dit beaucoup de choses ici, aujourd'hui. La députée a présenté son allocution en réponse à celle du ministre, lequel aurait pu s'étouffer à force de s'autocongratuler. J'estime que la députée de Mont-Royal a extrêmement bien expliqué ce qu'il y avait de bon dans le projet de loi. Elle en a aussi exposé les lacunes. Elle a parlé du processus d'élaboration du projet de loi.

Je voudrais élaborer là-dessus. La députée a bien montré, et les néo-démocrates pourraient en tirer une leçon, qu'elle comprend que la politique est un jeu de

concessions mutuelles. Il est bien évident que le projet de loi ne nous plaît pas de A à Z. Il est bien évident qu'il ne contient pas certaines dispositions que nous voudrions y voir.

Toutefois, parce que nous, de notre parti, prenons notre travail au sérieux, nous comprenons qu'on ne peut voir le gouvernement ou son projet de loi rien qu'en blanc et noir. Si nous appuyons ce projet de loi, comme mon collègue, le député de Broadview—Greenwood, vient de le dire, c'est parce que nous appuyons le secteur industriel. C'est absolument nécessaire, après neuf longues années de tergiversations de la part de toute une série de ministres, qui ont tous su cerner vigoureusement les problèmes de réglementation et la nécessité de présenter un projet de loi de rationalisation, mais dont aucun ne semble avoir eu le pouvoir politique, je suppose, de piloter un tel projet de loi à la Chambre.

• (1825)

Nous appuyons effectivement le projet de loi, mais avec de nombreuses réserves. Oui, nous appuyons l'industrie. Nous félicitons le ministre, même s'il est intervenu assez tardivement pour corriger la structure de réglementation. Il aurait dû le faire beaucoup plus tôt.

Il y a certaines dispositions qui devraient figurer dans ce projet de loi, mais qui n'y sont pas. De toute évidence, nous espérons être en mesure d'aborder ces questions après les prochaines élections, lorsqu'un gouvernement libéral sera au pouvoir. Le ministre de l'Environnement le sait.

**Mme Browes:** Vous rêvez.

**M. MacDonald (Dartmouth):** Nous osons rêver de ce côté-ci. Nous ne réprimons pas l'ingéniosité comme c'est trop souvent le cas de l'autre côté. J'ai même constaté que les éclairs de génie du ministre se faisaient moins brillants ces derniers temps.

De toute façon, je veux parler du processus qu'a suivi ce projet de loi. J'ai beaucoup de respect pour le ministre qui siège à la Chambre depuis longtemps. Mais quelque chose a dû sûrement lui arriver pour le faire changer d'idée.

En 1992, il a clairement déclaré que sa priorité était de réformer le régime de réglementation et de présenter une mesure législative en ce sens. Si nous avions consacré au sujet toute l'attention qu'il méritait à la Chambre et au comité, si toutes les parties intéressées avaient pu exprimer leur point de vue, nous aurions produit un projet de loi que tous les parlementaires auraient pu appuyer, et